



Fonds pour l'application des normes
et le développement du commerce

PROJET : STDF/PG/242

**RENFORCEMENT DU SYSTEME SANITAIRE ET
PHYTOSANITAIRE AUX COMORES**

RAPPORT FINAL

Moroni, Août 2019

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|-------------------------------------------------------|-----------|
| RENSEIGNEMENTS SUR LE PROJET | 3 |
| LISTE DES ABRÉVIATIONS | 4 |
| RÉSUMÉ ANALYTIQUE | 5 |
| CONTEXTE | 6 |
| BUT DU PROJET..... | 7 |
| MISE EN ŒUVRE ET GESTION DU PROJET | 7 |
| OBJECTIF DU PROJET, PRODUITS ET ACTIVITÉS..... | 8 |
| Objectif du projet..... | 8 |
| Produit 1..... | 8 |
| Produit 2..... | 9 |
| Produit 3..... | 10 |
| Produit 4..... | 13 |
| QUESTIONS TRANSVERSALES | 14 |
| DURABILITÉ..... | 14 |
| APERÇU FINANCIER | 15 |
| ENSEIGNEMENTS TIRÉS | 15 |
| RECOMMANDATIONS ET ACTIONS DE SUIVI | 16 |
| ANNEXES..... | 17 |

RENSEIGNEMENTS SUR LE PROJET

Bénéficiaire

Ministère en charge de l'agriculture et Ministère en charge de l'économie et du commerce

Numéro et titre du projet

STDF/PG/242, Renforcement du système sanitaire et phytosanitaire aux Comores

Budget

Valeur totale du projet : 1.321.075 \$EU

Montant approuvé de la contribution du STDF : 1.106.030 \$EU

Montant décaissé de la contribution du STDF : 1.103.904,36 \$EU

Période de mise en œuvre

De Mars 2013 à Juin 2018

Organisme chargé de la mise en œuvre

Programme des Nations Unies pour le Développement

Partenaires

- *La direction nationale des stratégies agricoles et de l'élevage*
- *Institut national de recherche pour l'agriculture, la pêche et l'environnement*
- *L'office national de contrôle qualité et de certification des produits halieutiques*
- *La direction générale de la santé*
- *La direction générale de l'économie et du commerce*
- *L'Unité nationale de mise en œuvre du CIR*
- *Les directions régionales du commerce*
- *Les directions régionales de la santé*
- *L'union des chambres pour le commerce, l'industrie et l'agriculture*
- *La fédération nationale des agriculteurs comoriens*
- *Le syndicat national des agriculteurs comoriens*
- *La FAO*
- *L'ITC*
- *L'OMS.*

LISTE DES ABRÉVIATIONS

| | |
|----------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| CCA: | Commission du Codex Alimentarius |
| CIPV: | Convention internationale pour la protection des végétaux |
| CIR: | Cadre intégré renforcé |
| CNCA: | Comité National du Codex Alimentarius |
| CNSSQDA: | Coordination Nationale de la Sécurité Sanitaire et de la Qualité des Denrées Alimentaires |
| DGS: | Direction générale de la santé |
| DNSAE: | Direction nationale des stratégies agricoles et de l'élevage |
| EDIC: | Étude diagnostique sur l'intégration du commerce |
| FAO: | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture |
| INRAPE: | Institut national pour la recherche agricole, la pêche et l'environnement |
| ITC: | Centre du commerce international |
| LMR: | Limites maximales des résidus |
| OIE: | Organisation mondiale de la santé animale |
| OMC: | Organisation mondiale du commerce |
| OMS: | Organisation mondiale de la santé |
| ONCQCPH: | Office National de Contrôle Qualité et de Certification des Produits Halieutiques |
| ONPV: | Organe national pour la protection des végétaux |
| PNUD: | Programme des nations unies pour le développement |
| SCRP: | Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté |
| SNAC: | Syndicat national des agriculteurs comoriens |
| SPS: | Sanitaire et phytosanitaire |
| SSA: | Sécurité Sanitaire des aliments |
| STDF: | Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce |
| UCCIA: | Union des chambres pour le commerce, l'industrie et l'agriculture |

1 RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le système sanitaire et phytosanitaire (SPS) en Union des Comores est rudimentaire. Le pays souffre d'un manque cruel de capacités techniques tant au point de vue matériel qu'humain. Si jusqu'à aujourd'hui ce manque ne s'est pas fait ressentir de façon pressente auprès des opérateurs économiques, c'est à cause, d'une part d'un manque de sensibilisation des consommateurs locaux aux questions SPS et de la quasi-absence de tourisme pouvant créer une demande pour des produits sains et de qualité ; et d'autre part de l'absence d'exportation des produits sensibles. La dynamique lancée au pays suite à l'adoption en 2010 du plan d'action prioritaire 2011-2014 de mise en œuvre de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté et de l'Étude Diagnostique sur l'intégration du Commerce (EDIC), a fait rejaillir la nécessité de réorganiser le système SPS afin de permettre aux initiatives visant la diversification des exportations agricoles de porter leurs fruits.

Face à cette situation, le Gouvernement de l'Union des Comores, avec l'assistance du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), a mobilisé et obtenu dans le cadre de l'aide au commerce 1.106.030 USD auprès du Fond pour l'Application des Normes et le Développement du Commerce (STDF). Cette institution qui relève de l'OMC a comme objectif de renforcer les capacités des pays en développement à mettre en œuvre les normes, directives et recommandations sanitaires et phytosanitaires internationales en vue d'améliorer leur situation sanitaire, zoosanitaire et phytosanitaire, et leurs possibilités d'obtenir et de conserver un accès aux marchés.

En Union des Comores, l'assistance du STDF a visé la mise en place d'un système SPS national capable d'assurer l'accès aux marchés régionaux et internationaux des produits agricoles et halieutique sûrs et de qualité. De manière spécifique, il s'agissait d'appuyer le développement d'une stratégie de renforcement du système SPS assortie de plans d'actions opérationnels des quatre sous-secteurs clés qui sont la sécurité sanitaire des aliments du fait de son aspect horizontal touchant tous les produits (produits vivriers, produits halieutiques), la protection des végétaux du fait de son importance depuis la production jusqu'à la démarche d'exportation, la pêche du fait de l'importance du renforcement des capacités de l'autorité compétente. Les résultats attendus à l'issue de la mise en œuvre du projet étaient les suivants :

- 1- Les capacités et les besoins institutionnelles des quatre sous-secteurs sont évaluées et connues
- 2- Les plans d'action opérationnels des quatre sous-secteurs, basés sur les résultats des évaluations, sont élaborés
- 3- Les conditions permettant l'adhésion à l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre de la stratégie nationale SPS sont favorisés
- 4- La stratégie nationale de renforcement du système sanitaire et phytosanitaire est adoptée

En matière d'évaluation des capacités institutionnelles, les besoins en renforcement des institutions de quatre sous-secteurs concernés par les questions SPS ont été identifiés à travers des diagnostics précis, réalisés avec l'appui et l'expertise de la FAO. Ces diagnostics ont concerné les sous-secteurs suivants :

- (i) la protection des végétaux avec l'appui technique de la CIPV. A ce niveau, le diagnostic est assorti d'une proposition pour la mise en place d'un Organe National pour la Protection des Végétaux (ONPV) conforme aux standards de la CIPV et d'un plan d'action opérationnel,
- (ii) la sécurité sanitaire des aliments (SSA). A l'issue d'un état lieu du sous-secteur, des recommandations générales et spécifiques ont été formulées, parmi lesquelles une proposition de mettre en place un organe national d'inspection et de contrôle des denrées alimentaires,
- (iii) le dispositif du secteur de la pêche. Le diagnostic, à ce niveau, a été conduit conjointement avec celui de la SSA et des recommandations englobant les deux secteurs ont été émises, et une feuille de route a été proposé pour le secteur de la pêche,
- (iv) l'offre en analyse de laboratoires. L'analyse effectuée a abouti à un rapport faisant état de la situation des structures d'analyse de laboratoires du pays, et des recommandations ont été formulées.

Pour chaque sous-secteur, un rapport final regroupant les actions prioritaires à mener a été élaboré et validé par les parties prenantes et transmis aux autorités compétentes.

Parmi les efforts fournis pour garantir les conditions d'adhésion à l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre de la stratégie nationale SPS on note la sensibilisation des acteurs et la mise au niveau de la réglementation nationale dans le domaine. En matière de sensibilisation des acteurs sur la sécurité sanitaire et phytosanitaire, une campagne de sensibilisation grand public a été menée et a permis de toucher différentes catégories de la population notamment les élèves, les associations communautaires, les vendeurs des principaux marchés. Une autre campagne de sensibilisation a visé les producteurs et des structures de relais professionnelles afin de renforcer leurs connaissances en la matière à travers des formations pratiques et démonstrations sur le terrain. Pour ce qui est de l'actualisation et l'élaboration des textes réglementaires, 3 lois actualisées ont été promulguées. Il s'agit de la loi portant protection phytosanitaire aux Comores, du code des pêches et de la loi relative à la sécurité sanitaire des denrées alimentaires aux Comores qui prévoit notamment la mise en place d'une Coordination Nationale de la Sécurité Sanitaire et de la Qualité des Denrées Alimentaires en Union des Comores. En outre, un décret présidentiel a mis en place l'Office National des Contrôles Qualité des Produits Halieutiques (ONCQPH) et sept (7) textes d'application sur le contrôle et inspection des denrées alimentaires ont été signés. On note également qu'une dizaine de normes Codex Alimentarius ont été adoptées comme textes d'application nationales.

Les résultats clés obtenus ont permis de doter le pays d'une politique et stratégie sectorielle de référence sur les questions SPS.

Ainsi, grâce à ces résultats, les autorités compétentes sont en mesure de faciliter et de jouer son rôle de régulateur pour l'accès aux marchés régionaux et internationaux des produits agricoles, en respectant les normes et les standards internationaux.

Au cours de sa mise en œuvre, le projet a tiré plusieurs enseignements dont les plus importants sont les suivants :

- La faible coordination entre les parties prenantes aux questions SPS et l'encrage institutionnel du projet ont retardé le démarrage du projet,
- L'absence d'expertise nationale en matière SPS a nécessité le recours systématique à une expertise étrangère coûteuse et difficile à mobiliser,
- L'absence d'interlocuteurs décisifs sur place pour la FAO et l'ITC a rallongé la durée de mise en œuvre du projet

Ainsi, les recommandations suivantes ont été formulées :

- L'Union des Comores doit mettre en place et opérationnaliser une agence nationale de la nutrition et un office national sur la sécurité sanitaire des aliments
- Le Gouvernement doit mettre en œuvre le programme national de renforcement des capacités dans le domaine SPS, notamment en évaluation des risques liés aux maladies d'origine alimentaire,
- La coordination du Système des Nations Unies en Union des Comores doit renforcer la collaboration et la coordination avec les agences non résidentes du Système des Nations Unies.

2 CONTEXTE

En Union des Comores, l'agriculture, au sens large, est de loin le moteur de l'économie. Il a la plus grande incidence sociale tant sur la croissance que sur la réduction de la pauvreté. Il occupe la très grande majorité de la population, contribue de manière significative aux revenus des ménages, constitue la principale source de revenus et de devises, et fournit une large part des produits consommés par la population. Cependant, des problèmes d'ordre SPS (la présence de ravageurs, de maladies animales et l'utilisation abusive des produits phytosanitaires) contraignent la production agricole sans pour autant être connus par la profession en raison d'une absence cruelle de vulgarisation de l'information sur les pratiques agricoles adaptées. Les travaux documentés sur l'existence de problèmes SPS et les risques potentiels sont quasi inexistantes. Sur le plan phytosanitaire, l'évaluation des capacités phytosanitaires n'avait pas été conduite avant le début du projet et la présence d'organismes nuisibles n'est quasiment pas connue. Très peu de données

existent sur la situation SPS au pays. Le système SPS national est regroupé dans un nombre de structures qui sont majoritairement sous la tutelle de la Vice-présidence en charge de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, de l'Energie, de l'Industrie et de l'Artisanat (VP-APEEIA).

L'exportation des produits agricoles, autres que les produits de rente, n'offre pas de débouchés substantiels aux Comores.

De ce qui précède, il apparaît que le système du SPS avait besoin d'une révision majeure afin de permettre au pays d'instaurer des règles claires en matière d'importation et d'exportation des produits agricoles destinés aux marchés. Le présent projet visait entre autres à établir les bases d'un cadre de concertation nécessaire afin d'entamer une réflexion nationale sur les priorités en matière de développement des capacités du système SPS. Le projet de « Stratégie de Renforcement du système SPS aux Comores » financé par le STDF à hauteur de 1.103.904,36 US\$ a été initié à l'issue de l'actualisation de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté et de l'Etude Diagnostic pour l'Intégration du Commerce afin de répondre aux préoccupations et aux besoins du domaine SPS. Il s'agissait de la mise en place d'une stratégie nationale SPS tournée vers l'exportation de biens et services, l'amélioration du cadre réglementaire des filières porteuses, la lutte contre la prolifération des maladies touchant les productions agricoles, l'organisation du secteur des espèces halieutiques à haute valeur commerciale en vue de leur exportation vers des débouchés régionaux, la nécessité d'assurer à toute la population la sécurité sanitaire des aliments, l'appui à la rénovation en cours du système législatif comorien en matière SPS et l'appui à la réorganisation et au renforcement des capacités des structures nationales en charge des questions SPS.

3 BUT DU PROJET

Le projet visait à contribuer à l'amélioration des revenus des producteurs agricoles à travers la création d'un système sanitaire et phytosanitaire capable de répondre à leurs attentes en matière de conseils techniques et capable d'assurer l'accès aux marchés régionaux et internationaux des produits agricoles et halieutiques comoriens sûrs et de qualité.

4 MISE EN ŒUVRE ET GESTION DU PROJET

La mise en œuvre du projet a été assurée par le PNUD, qui s'est appuyé dans une unité de gestion du projet rattachée à la Vice-présidence en charge de la Production, en collaboration avec le Ministère de l'Economie. Le PNUD a mis en œuvre le projet en collaboration avec des agences spécialisées telles que la FAO, l'ITC et l'OMS qui ont apporté leur appui dans l'exécution des activités du projet. Le projet a débuté en juin 2013 et il était initialement prévu qu'il se termine en juin 2016, mais la durée a été prolongée jusqu'en juin 2018 pour des raisons liées notamment à l'ancrage institutionnel du projet, aux longues négociations des lettres d'accord entre le PNUD et les autres agences de mise en œuvre du projet et aux délais, souvent très longs, de mobilisation par la FAO des experts internationaux.

La gestion quotidienne du projet et l'exécution des activités sur le terrain a été assurée par une équipe technique composée de :

- 1 directeur national du projet (coordonnateur national)
- 1 coordinateur technique
- 1 assistante administrative et financière
- 1 chauffeur

Durant la mise en œuvre, l'équipe de projet a travaillé directement avec toutes les parties prenantes.

Le comité de pilotage du projet est constitué de représentants des partenaires pour l'exécution et le suivi du projet, sous la présidence du Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture. Il était composé comme suit :

- Le secrétaire général du Ministère de l'Agriculture
- Le chef de service de la planification, du suivi et évaluation du Ministère de l'Agriculture
- De deux représentants du Ministère de l'Economie et du Commerce
- Un représentant au Commissariat Général au Plan

- Un représentant de l'Institut national de recherche en Agriculture, Pêche et Environnement
- Un représentant de la Direction nationale de la stratégie agricole et de l'élevage
- Un représentant du Ministère de la Santé
- Un représentant de la Fédération Comorienne des Consommateurs
- Deux représentants des organisations des filières de produit de rente
- Un représentant de la Confédération des Travailleurs Comoriens
- Un représentant de l'Union de la chambre de commerce et de l'agriculture
- Deux représentants du Système des Nations-Unies (PNUD et OMS)

Le comité a tenu des sept réunions durant l'exécution du projet afin de :

- Faire le point de l'état d'avancement du projet
- Proposer des actions correctives tel que nécessaire
- Remettre à plat le chronogramme proposé des activités
- Proposer les ajustements nécessaires y compris le réaménagement des différentes lignes budgétaires
- Préparer et valider les mandats de tous les intervenants du projet.

Un procès-verbal de chaque réunion a été rédigé par le coordinateur technique de l'équipe d'exécution, et soumis au président du C.P pour révision, signature et partage aux membres du C.P.

Un audit indépendant du projet a été réalisé en 2015, soit 2 ans après le début du projet.

5 OBJECTIF DU PROJET, PRODUITS ET ACTIVITÉS

5.1 Objectif du projet

L'objectif principal du projet était la mise en place d'un système SPS national capable d'appuyer/d'accompagner les stratégies de développement des exportations agricoles du pays.

D'une manière spécifique, le projet s'attelait à poser les jalons d'un système efficace capable de s'acquitter de ses responsabilités vis-à-vis du secteur privé et de la population à travers l'élaboration de plans d'actions optionnels qui serviront d'orientation en matière de renforcement de capacités. De nombreux produits intermédiaires ont été prévus dans le cadre du projet afin de contribuer à l'atteinte des résultats attendus du projet. Les principaux produits sont les suivants :

Produit 1: Les capacités institutionnelles sous-sectorielles (protection des végétaux, sécurité sanitaire des aliments, laboratoires) sont précisément connues et les besoins de renforcement identifiés et portés à la connaissance de tous les intervenants de chacun des sous-secteurs en question

Avec l'appui des experts de la FAO, les autorités techniques nationales ont élaboré quatre rapports diagnostics sur l'évaluation des capacités phytosanitaires, sur le dispositif institutionnel en matière de sécurité sanitaire des aliments, sur l'offre en analyse de laboratoire et sur le dispositif institutionnel du secteur de la pêche.

a) Evaluation des capacités Phytosanitaire (ECP)

Les institutions et toutes les parties prenantes ont participées activement au processus d'évaluation en se basant sur l'outil ECP avec l'appui d'experts de la CIPV. L'objectif attendu de cette initiative a été de définir le profil actuel du pays, de ressortir les principales contraintes et d'effectuer un état de lieu des besoins. Au terme de cet exercice, un plan d'actions sectoriel sur les capacités phytosanitaires a été élaboré et validé.

Les activités phares qui ont été mises en œuvre pour obtenir ces résultats, sont les suivantes :

- Etablissement du profil phytosanitaire pays par l'exploitation de l'outil ECP : 45 cadres et techniciens nationaux ont participé à l'identification des difficultés rencontrées au sein du secteur et ont établi la liste exhaustive des besoins.

- Finalisation du profil phytosanitaire pays et élaboration du cadre stratégique pour la protection des végétaux : 45 cadres et techniciens du secteur ont finalisé l'identification des besoins et ont validé le plan stratégique du secteur.

- Remise du rapport ECP et des propositions de structures institutionnelles de l'Organisation Nationale de Protection des Végétaux aux autorités compétentes ;

b) Evaluation du dispositif institutionnel en matière de sécurité sanitaire des aliments et de l'état de lieu du dispositif du secteur de la pêche

L'évaluation du dispositif institutionnel en matière de sécurité sanitaire des aliments (SSA) a été conduite techniquement par la FAO et elle a bénéficié d'un partenariat entre le projet TCP/COI/3501 « Renforcement du système National de contrôle de la Sécurité sanitaire des aliments et des capacités nationales du Codex Alimentarius » de la FAO et le projet STDF/PG/242. Une équipe composée d'un expert international et d'un national a été dédiée à cette évaluation institutionnelle sur la SSA.

Les activités phares qui ont été mises en œuvre sont les suivantes :

- Rencontre des autorités compétentes politiques et techniques à tous les niveaux et animation d'un atelier de réflexion regroupant 32 cadres des secteurs concernés pour identifier les contraintes et des besoins du dispositif institutionnel sur la sécurité sanitaire des aliments.

- Réaliser une étude sur l'état des lieux du secteur de la pêche et de l'autorité compétente de contrôle des produits de pêche et halieutiques.

- Validation par les principales parties prenantes des recommandations et de la feuille de route sur le dispositif institutionnel de la sécurité sanitaire des aliments

c) Evaluation de l'offre en analyse de laboratoire

Grace à l'appui technique et méthodologique d'experts de la FAO, les besoins de renforcement du pays en infrastructures d'analyses de laboratoire de référence, capables d'appuyer les exportations des produits agricoles et d'assurer la sécurité sanitaire des aliments et des produits importés sont connus.

Les principales activités mises en œuvre à ce niveau sont les suivantes :

- Visites de travail au sein les cinq (5) laboratoires de l'INRAPE logés du Ministère de la production. Il s'agit des laboratoires de multiplication in vitro phytopathologies, de biologie marine, de microbiologie, du laboratoire vétérinaire et du laboratoire de contrôle de la qualité ;

- Visite des laboratoires de l'Université des Comores. Il s'agit des laboratoires herbiers des Comores (végétale) et du laboratoire d'analyse de l'eau ;

- Visite des laboratoires privés du pays. Il s'agit du laboratoire Nectalab et du laboratoire de la Société de Pêche ;

- Entretien avec les responsables des institutions publiques, des associations professionnelles, des entreprises, de la société civiles et des partenaires au développement pour réaliser un diagnostic de l'offre en analyse des laboratoires.

Produit 2: Des plans d'actions opérationnels basés sur les résultats des diagnostics sous-sectoriels sont adoptés et les priorités sont établies au regard des programmes en cours de promotion des exportations agricoles

Sur la base des rapports et recommandations issues des évaluations sur le dispositif institutionnel de la sécurité sanitaire des aliments (SSA), du secteur de la pêche, des capacités phytosanitaires et de l'offre en analyse de laboratoire, les autorités nationales compétentes représentant les institutions nationales publiques, privées et de la société civile, ainsi que les partenaires techniques et financiers

ont élaboré et validé dans des ateliers de travail, pour chaque sous-secteur un plan d'action opérationnel.

La principale recommandation formulée par les autorités nationales à l'issue de la validation des plans d'actions a fait l'objet d'une requête de financement auprès du PNUD Comores pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'un laboratoire d'analyse multidisciplinaire de référence. L'étude de faisabilité a été financée dans le cadre de ce projet après avoir reçu l'aval du Comité de pilotage du projet.

Produit 3: Les conditions permettant l'adhésion à l'élaboration, à l'adoption et à la mise en œuvre de la stratégie nationale SPS et des plans d'action qui en découlent sont favorisées

À ce niveau, les principales actions menées concernent la réalisation d'une campagne de sensibilisation des acteurs, la formation des cadres et techniciens nationaux sur les critères essentiels en vue de l'exportation, l'actualisation des textes législatifs du domaine SPS, l'organisation de voyages d'études et d'échanges, et la mise en place d'un cadre de coordination et d'échange d'information entre les parties prenantes dans le domaine SPS

- a) Sensibilisation à l'adresse du grand public, des opérateurs économiques et des associations et autres organisations professionnelles relais

Avec l'appui technique de l'OMS et la collaboration du Ministère de la Santé et d'ONGs professionnelles, une campagne de sensibilisation grand public a été réalisée. La population, les écoliers et les associations communautaires et villageoises ont amélioré leurs connaissances sur les questions de SSA de base liée à la salubrité des aliments et l'hygiène. La campagne a consisté à des émissions radio-télévisées et des conférences débat, des focus groupes, des caravanes radio phoniques et la distribution de dépliants et de livrets. De même, au niveau des 4 principaux marchés du pays des journées d'assainissement, de nettoyage et distribution de tabliers aux vendeurs des denrées animales ont été organisées.

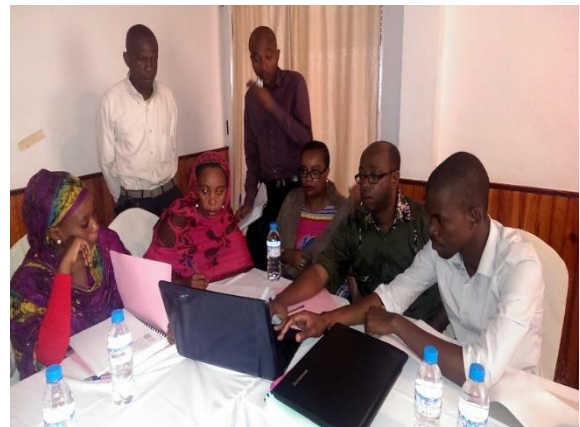


La campagne de sensibilisation des structures professionnelles et des producteurs a été menée avec l'appui technique d'ITC. En effet, le ministère de l'Agriculture en collaboration avec les commissariats insulaires en charge de l'Agriculture et deux ONGs professionnelles, a mené des séances de sensibilisation sur le management de la qualité, la lutte contre les maladies et les ravageurs des cultures et des plantes.



b) Formations adressées aux cadres afin de les sensibiliser à leur rôle d'appui aux opérateurs économiques en matière de mise en œuvre des exigences SPS en vue de l'exportation

Pour une meilleure identification des rôles et des missions des institutions de l'Etat en charge de la mise en œuvre des normes SPS, 52 cadres et techniciens issus des administrations centrale et régionales ont bénéficié d'un renforcement des capacités sur les accords SPS et les 3 sœurs et sur les systèmes d'information SPS. Ce résultat a été réalisé grâce à l'appui secretariat STDF/OMC.



De plus, en vue de faciliter l'exportation des produits de pêche et les végétaux, 46 cadres nationaux maîtrisent outils de notification SPS grâce à l'appui technique de la FAO.

c) Analyser et actualiser les principaux textes législatifs (y compris les textes portant création de mécanismes de coordination tels que le Comité National Codex) afin de définir clairement les attributions, les mandats, ainsi que les responsabilités qui incombent à chacune des institutions SPS dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre future de la stratégie SPS et des plans opérationnels assortis

Dans le souci de remettre à niveau le cadre réglementaire SPS, les activités suivantes ont été mises en œuvre avec l'appui technique de la FAO et les principaux résultats obtenus sont les suivants :

Lien de la vidéo de la déclaration du député Mme Hadjira Oumouri pour la déclaration de l'avènement sur l'adoption et promulgation de deux lois portant sur la protection phytosanitaire et sur la sécurité des denrées alimentaires dans le pays :

<https://youtu.be/jA9vLvAa7Sc>

- Un diagnostic complet des textes réglementaires SPS a été réalisé et les recommandations formulées ont ressorties les principaux textes réglementaires à réviser et ceux à élaborer.
- 5 textes réglementaires (dont 3 lois portant sur les denrées alimentaires¹, la protection des végétaux et le code des pêches) ont été actualisés et promulgués afin de répondre aux standards internationaux.
- La loi portant sur les pesticides a été élaborée et validée par les parties prenantes
- L'Office national de contrôle qualité et de certification des produits halieutiques (ONCQCPH) a été mis en place par le décret n°15/05/PR.
- Le Comité national du Codex Alimentarius a été mis en place par arrêté.

Il est à souligner que pour la promulgation de la loi phytosanitaire, le projet STDF/PG/401 a aussi contribué à la réalisation des réunions de concertation et de sensibilisation des parties prenantes, notamment, auprès des parlementaires.

d) Voyage d'étude/formation continue pour des cadres clés de chacune des trois institutions compétentes (protection des végétaux santé animale, pêches dans des pays ayant réussi le challenge de l'exportation des produits agricoles afin de les familiariser avec les procédures et de favoriser des relations de coaching/jumelage futures

Pour le renforcement des capacités humaines au sein des structures nationales des visites d'échanges ont été organisées en s'appuyant sur la coopération entre l'Union des Comores et des pays de la région.

- 2 inspecteurs de l'ONCQPH ont renforcé leurs connaissances en matière de contrôle et inspection des produits de pêche et halieutique grâce à un stage pratique d'une semaine au sein de la structure nationale de d'inspection et de contrôle qualité des produits de pêche d'Ouganda.



¹ Pour ce résultat, le projet STDF/PG/401 a participé à sa réalisation

- L'inspecteur national en charge de la surveillance des pêches de la direction nationale de la pêche maîtrise les outils modernes de surveillance des pêches grâce à un séjour de stage d'une semaine au sein de la Direction Nationale de la Pêche de Madagascar.

- Le directeur de l'INRAPE et celui de l'élevage ont acquis une expérience avérée dans le domaine de la santé animal et vétérinaire à l'Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires du Maroc.

- 2 cadres de la Direction Nationale des Stratégies Agricoles et de l'Elevage ont bénéficié d'un renforcement des capacités en matière de contrôle et d'utilisation optimale des pesticides et de lutte contre les ravageurs des plantes, avec un accent particulier sur le contrôle aux frontières, au sein de la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt à l'Île de La Réunion.

e) Formation de représentants des principales institutions à l'approche cadre logique et aux notions de base de suivi et évaluation des programmes et des projets

Grâce à l'appui d'un consultant international, les institutions responsables des questions SPS des administrations centrales et régionales et celles du secteur privé et de la société civile ont bénéficié d'une formation résidentielle en conception de projet/programme, suivi évaluation et de méthode de cadre logique. Cet appui a permis aux 30 participants d'acquérir les capacités d'accompagner leurs structures respectives dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation de projet.

f) Cadre de coordination et d'échange de l'information entre les parties prenantes dans le domaine SPS

Pour une meilleure coordination de l'information parmi les acteurs du domaine SPS, l'appui du projet a permis la mise en place du comité national du Codex Alimentarius à travers des ateliers de sensibilisation et de formations des parties prenantes portant sur l'organisation et le fonctionnement des comités codex, et aussi sur les opportunités et les intérêts pour l'accès aux marchés des produits agricoles et la protection des consommateurs. Ce résultat est le fruit des synergies développées par le projet STDF et le projet FAO/TCP/Comores qui a contribué à la conception du site web et à la mise en place par arrêté du Comité National Codex Alimentarius (CNCA).

Il y a lieu de préciser que le projet n'a pas pu mettre en place la plateforme web de diffusion des informations SPS pour des raisons liées au choix du site d'hébergement (Direction du commerce ou Direction de l'Agriculture). Toutefois, suite aux recommandations des réunions d'échange sur le sujet, la plateforme sera basée à la Direction de l'Agriculture et l'activité sera financée par les fonds du COMESA.

S'agissant des problématiques relatives à la santé animale et les questions phytosanitaires, le Gouvernement a engagé des démarches pour la mise en place d'une agence nationale de la nutrition et un office national sur la sécurité sanitaire des aliments.

Produit 4: Une stratégie nationale de renforcement de la mise en œuvre des mesures SPS dans le pays est adoptée par le Gouvernement et plébiscitée par l'ensemble des parties prenantes publiques et privées

En se basant sur les résultats précédents et avec l'appui d'un expert international, le Gouvernement a mené d'une manière participative et inclusive des acteurs du secteur privé et de la société civile le processus d'élaboration et de validation de la politique et stratégie nationale SPS.

Elaboré pour une durée de 5 années, la politique et stratégie nationale SPS a pour but d'améliorer le niveau de protection des animaux, des végétaux, de l'environnement et des populations. Sa mise en œuvre relève de la Coordination Nationale de la Sécurité Sanitaire et de la Qualité des Denrées Alimentaires en Union des Comores sous la tutelle de la Direction Nationale des Stratégies Agricoles et de l'Elevage. La Coordination Nationale de la Sécurité Sanitaire et de la Qualité des Denrées Alimentaires aura comme principale mission de protéger la santé des consommateurs en veillant à ce que les denrées alimentaires consommées, distribuées, commercialisées ou produites aux Comores soient conformes aux normes les plus strictes de sécurité sanitaire et d'hygiène alimentaire.

La stratégie vise également de réduire le coût pour la santé des populations, les atteintes environnementales et les effets des maladies et des organismes dangereux sur les animaux et les végétaux.

Sa finalité est de contribuer à la réalisation des objectifs suivant à savoir :

(i) réduire les maladies d'origine alimentaire

(ii) réduire les facteurs et effets nocifs des maladies, des organismes nuisibles et des polluants sur l'environnement, les animaux et les végétaux

(iii) augmenter les exportations des productions comoriennes (produits de rente, produits de la pêche) sur le marché international

(iv) améliorer le niveau d'intégration des petits producteurs (agriculture et pêche) dans les filières les plus rémunératrices pour réduire la pauvreté en augmentant leur niveau de revenu.

6 QUESTIONS TRANSVERSALES

6.1 Égalité entre les sexes

Les actions menées, dans le cadre de ce projet, ne visaient pas d'une manière spécifique la promotion du genre. Toutefois, dans la mise en œuvre des activités du projet, une attention particulière a toujours été apportée pour garantir la participation des jeunes et des femmes.

Ainsi, pour mener la campagne de sensibilisation du grand public sur les questions SPS la tâche a été confiée au niveau des trois îles à des associations féminines. De même, pour les différentes formations de renforcement des capacités organisées, dans le cadre du projet, la participation des jeunes et des femmes ont été privilégiée.

6.2 Aspects environnementaux

La principale réalisation du projet a consisté à doter le pays d'un système SPS national capable d'accompagner les stratégies de développement des exportations agricoles du pays. Toutes les parties prenantes sont d'avis que la mise en place de la stratégie est nécessaire dans le cadre de la promotion des exportations agricoles, la promotion de sécurité sanitaire des aliments, la facilitation de l'accès de l'Union des Comores à l'OMC et la protection de l'environnement.

7 DURABILITÉ

Le dispositif institutionnel mis en place pour piloter et mettre en œuvre les activités du projet a été conçu pour permettre la participation de toutes les parties prenantes concernées à la mise en œuvre du projet et pérenniser ainsi les acquis obtenus grâce à l'appui du projet.

En outre, les activités de formation, d'information, de sensibilisation et de renforcement des capacités réalisées devraient garantir la durabilité de certains résultats du projet au-delà de la période de mise en œuvre du projet. Ainsi, l'appropriation par les services techniques de la Vice-présidence en charge de la production donnent des réelles chances de continuité institutionnelle et donc de pérennité du projet à leur niveau, une fois que les conditions seraient réunies notamment l'implication des hautes autorités politiques, la participation active des autres parties prenantes (santé, commerce extérieur, secteur privé et société civile) et la sensibilisation du grand public sur la sécurité sanitaire des aliments.

8 APERÇU FINANCIER

| | STDF en USD | Gvt en nature | Total |
|---------------------------------------------|--------------|---------------|--------------|
| Budget total du projet (\$EU) | 1 106 030 | 215 045 | 1 321 075 |
| Montant total reçu à ce jour (\$EU) | 1 103 904,36 | 215 045 | 1 318 949,36 |
| Montant total des dépenses en 2018 | 82 952,25 | | 82 952,25 |
| Montant total des dépenses à ce jour (\$EU) | 1 103 904,36 | 215 045 | 1 318 949,36 |
| Fonds non dépensés (\$EU) | 2 125,64 | | 2 125,64 |

9 ENSEIGNEMENTS TIRÉS

L'approche stratégique retenue était de miser sur un partenariat avec les agences des Nations Unies clés comme la FAO, l'OMS et l'ITC, d'une part, et d'autre part, les institutions techniques du secteur public, les structures d'appui du secteur privé, ainsi que des représentants de la société civile. Ce partenariat a apporté une valeur ajoutée aux performances du projet, même si quelques difficultés ont été enregistrées. Malgré cela le projet a pu réaliser des actions concrètes dont les acquis positifs peuvent déjà être observés :

- Un diagnostic complet du système SPS a été réalisé à travers l'évaluation des capacités sous-sectorielles,
- Quatre plans d'actions budgétisés et opérationnels sous-sectoriels ont donc été développés de façon inclusive avec les parties prenantes,
- Le dispositif juridique a été mise à jour au complet et des textes d'application ont été développés, la plupart de ces textes restent à être adoptés,
- La stratégie nationale sanitaire et phytosanitaire de l'Union des Comores a été élaboré avec une série de propositions et de recommandations pour assoir un système national SPS à la hauteur des enjeux de santé de la population et de développement socio-économique des Comores,
- Les acteurs du secteur privé sont conscients des enjeux et émettent le souhait d'obtenir un accompagnement afin de renforcer davantage leurs capacités.

De même, grâce à l'appui technique et méthodologique apporté par le projet, le Gouvernement a enregistré les résultats suivants :

- Le financement requis pour la construction d'un laboratoire national d'analyse multidisciplinaire de référence a été mobilisé auprès du JICA suite à l'élaboration, par le projet, de l'étude de faisabilité complète ;
- La mobilisation auprès du COMESA d'un financement pour la mise en place d'un guichet unique d'inspection phytosanitaire, suite aux recommandations de la stratégie nationale SPS.

Par ailleurs, on a tiré les autres enseignements suivants :

- La mise en œuvre conjointe des activités du projet par la DNSAE et la Direction Générale de l'économie a favorisé l'atteinte des résultats du projet.
- L'inclusion dans le comité de pilotage du projet des bénéficiaires directs du secteur public, du secteur privé et des ONGs professionnelles a facilité le suivi et la gestion du projet.

- La coordination des actions menées dans le domaine SPS a été déterminante pour la réalisation des résultats du projet. En effet, la mise en œuvre conjointe entre le projet TCP/COI/FAO et le projet STDF/PNUD/COMORES a contribué fortement à l'atteinte des résultats du projet, dans le cadre de l'évaluation du dispositif de la SSA et du secteur de la pêche, avec la mise en place du CNCA comme cadre de concertation du sous-secteur.

La mise en œuvre du projet de la Banque Mondiale sur la gouvernance du secteur de la pêche a permis de consolider les acquis de ce projet, dans le cadre du renforcement des capacités de l'ONCQPH et aussi dans la finalisation de la loi portant Code de la pêche. En effet, le gouvernement s'est fortement engagé à concrétiser les recommandations issues du diagnostic sur l'offre d'analyse en laboratoire, en mobilisant des ressources de ce projet pour réaliser une étude de mise en place d'un laboratoire d'analyse multidisciplinaire. Cette approche a permis de mobiliser des fonds de la coopération Japonaise à travers le JICA.

10 RECOMMANDATIONS ET ACTIONS DE SUIVI

a) Recommandations spécifiques liées au projet

Des recommandations pour la consolidation des acquis :

- La mise en place et la création des conditions pour l'opérationnalisation de la Coordination Nationale de la Sécurité Sanitaire et de la Qualité des Denrées Alimentaires en Union des Comores. Il est en effet prévu que cette structure prenne en charge la mise en œuvre de la stratégie SPS ;
- L'adoption de la politique nationale SPS et sa diffusion ;
- Mener un plaidoyer actif pour l'adoption des textes d'application élaborés et élaborer les textes manquants ;
- La formalisation de l'ancrage institutionnel du processus ;
- La création des conditions favorisant la concertation et la coordination entre les parties prenantes ;
- Mener un plaidoyer actif pour la mise en œuvre des réformes réglementaires (textes d'application) ;
- La mise en place du site web intégrant une plateforme de gestion des connaissances ;

b) Recommandations générales

Des recommandations pour la mise en place d'un système SPS performant : cette première phase de mise en place d'un système SPS a œuvré pour le renforcement de structures administratives qui devraient donc permettre à l'État de répondre à la demande du secteur privé et aux exigences internationales.

La consolidation des acquis : il y a lieu d'œuvrer à la sensibilisation du secteur privé pour le respect des normes et standards SPS et des associations de défense des consommateurs. Ils seront ainsi en mesure de mener un plaidoyer auprès du gouvernement pour que l'opérationnalisation de la stratégie nationale SPS soit assurée.

Cela suppose :

- Un renforcement des capacités et un encadrement des producteurs agricoles, des pêcheurs, les industriels, des importateurs directement ou à travers leurs structures de représentations ou les coopératives.
- La valorisation, l'augmentation de la production et le renforcement des capacités des petites filières agricoles des fruits et légumes pour améliorer la qualité de cette filière et l'accessibilité aux marchés régionaux et internationaux.
- Le renforcement et un appui constant en matière de négociation par rapport aux mesures SPS.
- La mise en place au niveau de la direction du commerce extérieur des mesures devant permettre au secteur privé d'être régulièrement informé des nouvelles normes et opportunités par rapport à l'exportation de leur produit au niveau régional et international.

- La mise en place d'un mécanisme devant permettre à ces acteurs de prendre connaissance des nouvelles normes.
- L'encadrement des producteurs en vue de l'exportation de leurs produits.
- Un système de veille devant permettre aux autorités, aux producteurs et même à la population d'être informé des nouveaux risques par rapport à leur santé, à la santé des animaux et des végétaux.
- L'opérationnalisation de la Coordination Nationale de la Sécurité Sanitaire et de la Qualité des Denrées Alimentaires en Union des Comores et le renforcement de ses capacités par rapport l'harmonisation des normes internationales et nationale, l'harmonisation des points de vue des parties prenantes en vue de la position de l'Union des Comores quant à la formulation ou la révision des normes au niveau régionale et internationale.
- La mise en place d'un processus permanent d'information de la population sur la sécurité sanitaire des aliments afin d'aboutir à un changement de comportement à même de garantir l'efficacité et la performance du système SPS.
- La mise en place d'un dispositif de gestion des connaissances pour encourager une meilleure application des recommandations issues du projet.
- La diffusion et la publication des études et analyses réalisées par le projet, des enseignements obtenus lors des voyages d'étude, et des leçons qui en ont été tirées, sont également essentielles pour la valorisation des acquis.

11 ANNEXES

- Cadre logique
 - Rapport financier
 - Liste de contacts
 - Autres documents
-